

 Direction générale de l'aviation civile France	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2002-476 R1	Diffusion : B	Date d'émission : 21 janvier 2004	Page : 1/2
	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC : <input checked="" type="checkbox"/> pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné. <input type="checkbox"/> en tant qu'autorité du pays d'immatriculation des aéronefs concernés.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
Edition du GSAC	Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.			
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : 2002-476 édition originale		
Responsable de la navigabilité du matériel : AIRBUS		Type(s) de matériel(s) : Avions A319 et A320		
Certificat(s) de type n° 180 Fiche(s) de données n° 180				
Chapitre ATA : 28	Objet : Système carburant - Mises à la masse supplémentaires des réservoirs			

1. APPLICABILITE :

Avions AIRBUS A319 et A320 tous modèles certifiés, tous numéros de série (MSN) à l'exception des avions ayant reçu application de la modification AIRBUS 31888 en production (ou du Bulletin Service AIRBUS (BS) A320-28-1103 en exploitation).

2. RAISONS :

Suite à la revue des méthodes de mise à la masse appliquées aux différents composants des réservoirs et aux connexions des tuyauteries carburant des avions A319, A320, il est apparu que l'efficacité des mises à la masse doit être améliorée dans certaines zones.

Une mise à la masse insuffisante peut, dans des circonstances de vols particulières (foudroiement de l'avion, accumulation de charges statiques), conduire à un arc électrique qui pourrait atteindre le seuil d'auto-inflammation des vapeurs carburant d'où un risque potentiel d'explosion dans les réservoirs.

En complément à la consigne de navigabilité (CN) 2002-202, la présente CN rend obligatoire l'application du BS A320-28-1103 en vue d'améliorer l'efficacité des mises à la masse de la ligne de re-circulation carburant entre les nervures 7 et 8 de la voilure.

La Révision 1 de cette CN clarifie l'applicabilité pour le MSN 1746 qui a reçu une application partielle de la modification 31888. Cet avion a été rajouté dans le BS A320-28-1103 à sa révision 1.

3. ACTION IMPERATIVE ET DELAI D'APPLICATION :

Avant le 31 décembre 2007, modifier les mises à la masse de la ligne de re-circulation carburant entre les nervures 7 et 8 de la voilure, suivant les instructions du BS A320-28-1103 révision 1.

4. DOCUMENTS DE REFERENCE :

Bulletin Service AIRBUS A320-28-1103
 Toute révision ultérieure approuvée de ce BS est acceptable.
 Consigne de Navigabilité 2002-202.

**CONSIGNE DE NAVIGABILITE****N° F-2002-476 R1**

Diffusion :

B

Date d'émission :

21 janvier 2004

Page :

2/2**5. DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :****Edition originale** : 28 septembre 2002**Révision 1** : 31 janvier 2004**6. REMARQUE :**

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :
AIRBUS - Fax : 33 5 61 93 44 51.

7. APPROBATION :

Cette CN est approuvée sous la référence AESA n° 2004-345 du 14 janvier 2004.